



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 1er août 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LEGISLATION VISANT A PROTEGER CONTRE LES DELINQUANTS SEXUELS RECIDIVISTES

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui la législation qui garantit des sanctions plus lourdes contre les personnes qui commettent des crimes sexuels de manière répétée sur une période de dix ans.

« Les abus sexuels persistants sont un crime qui devrait entraîner les sanctions les plus sévères », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette nouvelle loi rend cet Etat de New York plus sûr et plus fort pour tous en assurant que les délinquants sexuels récidivistes se heurteront à des punitions appropriées. Je remercie les défenseurs de cette loi pour leur travail sur cette importante question. »

Le crime d'« abus sexuels persistants » vise à imposer des sanctions plus dures sur les criminels qui commettent certains crimes sexuels en de multiples occasions sur une période de dix ans. Cependant, avant que la loi ne soit ratifiée aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo, cette période de dix ans pouvait contenir une période durant laquelle le délinquant était incarcéré, et ainsi écarté de la société en général et dans l'incapacité de commettre les crimes sexuels en question contre d'autres personnes.

La loi ratifiée par le Gouverneur aujourd'hui exclut la période passée en prison de cette période de dix ans, pour que les délinquants qui commettent des abus sexuels persistants soient tenus pleinement responsables de leurs actes.

Cette loi a été adoptée par les deux chambres de la Législature en tant que S612 et A2711, respectivement.

Le Sénateur Michael Gianaris a déclaré : « Je remercie le Gouverneur Cuomo pour ratifier ce projet de loi et faire de l'Etat de New York un endroit plus sûr. La Députée Simotas et moi-même nous sommes battus pendant des années pour sévir contre les criminels qui abusent sexuellement les autres de manière répétée, et c'est un soulagement de savoir que nous avons comblé une lacune et assuré que ces mécréants aient la justice qu'ils méritent. Il nous incombe à nous tous dans le service public de faire tout ce qui est nécessaire pour protéger nos communautés. Cette loi réalise cet objectif en nous

French

attaquant aux prédateurs sexuels persistants. »

La Députée Aravella Simotas a déclaré : « La loi doit offrir une protection aux plus vulnérables d'entre nous, et non pas un bouclier pour les prédateurs. Cette législation est un pas en avant important assurant que les personnes qui commettent des abus sexuels persistants affronteront pleinement les conséquences de leurs crimes. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE